

Annonces diverses



TOTAL S.A.

Société anonyme au capital de 6 504 702 687,50 euros
Siège social : 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie
542 051 180 R.C.S. Nanterre

Projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne

Aux termes d'un projet de transformation établi par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2019 et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre le 7 avril 2020, la société TOTAL S.A. (la « **Société** ») envisage d'adopter la forme de société européenne (*Societas Europaea*, ou SE) en application des dispositions du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de commerce.

Ce statut juridique, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permettra de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne.

Total dispose en effet d'une forte implantation européenne, avec des activités déployées dans vingt-cinq pays d'Europe rassemblant plus de 60% de ses collaborateurs et un chiffre d'affaires qui représente plus de 70 % de celui du Groupe.

Le projet de transformation de TOTAL S.A. en SE n'aura pas d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui restera en France.

La transformation de la Société en SE ainsi que les termes du projet de transformation seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.

La procédure relative à l'implication des salariés telle que prévue aux articles L.2351-1 et suivants du Code du travail a été menée à bien et un accord déterminant notamment les modalités de l'implication des salariés dans la société européenne et les modalités de participation des salariés au Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été conclu le 15 avril 2020 à l'issue des discussions avec le Groupe Spécial de Négociation.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la transformation prendra effet à compter de l'immatriculation de la Société sous la forme de SE au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre. À compter de cette date, la Société prendra ainsi la forme d'une société européenne et sera dénommée TOTAL SE. La transformation ne donnera lieu ni à dissolution de la Société, ni à la création d'une personne morale nouvelle.